



**SEANCE DU 29/06/2026
DELIBERATION N°2026-022**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31
Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 16

Date de la convocation : 12/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18 heures,
le Comité Syndical dûment convoqué, s'est
réuni dans les locaux de Collectea sous la
Présidence de Sylvie LE BUGLE

ETAIENT PRESENTS :

BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, JOLIBOIS Marie-Emmanuelle, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, OBLIN Jean, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

BAREY Didier donne pouvoir à JAMIN Loïc

DESMARES Alexis donne pouvoir à LELAIDIER Jérôme

MARIE Aurélien donne pouvoir à JOLIBOIS Marie-Emmanuelle

MEZERETTE Denis donne pouvoir à CAPPELLEN Guy

PAVLOVIC Nicolas donne pouvoir à BLET André

ABSENTS - EXCUSES :

DENAGE Hélène, LEMIÈRE Claude, MARTRAGNY Sylvain, PAYSANT Alain,

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. COURCHANT Albert est désigné secrétaire de séance.

**SEANCE DU 29/06/2026
DELIBERATION N°2026-022**

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2025

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, chaque collectivité est tenue de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service déchets ménagers.

Le rapport est transmis aux communautés de communes adhérentes qui doivent en donner lecture en Conseil Communautaire avant le 30/09/2026.

Le rapport rappelle l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire des communautés de communes membres de COLLECTÉA.

La compétence collecte est exercée par COLLECTÉA qui a délégué la compétence traitement et gestion des déchetteries au SEROC.

La Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

d'APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2025, sous réserve de l'intégration des données définitives issues de la validation de la matrice des coûts

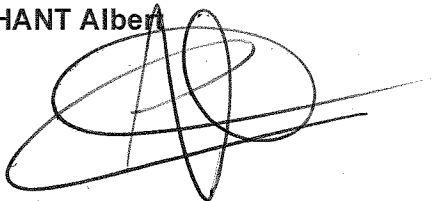
de PRENDRE ACTE qu'une version actualisée sera transmise aux communautés de communes dès finalisation de ces éléments

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

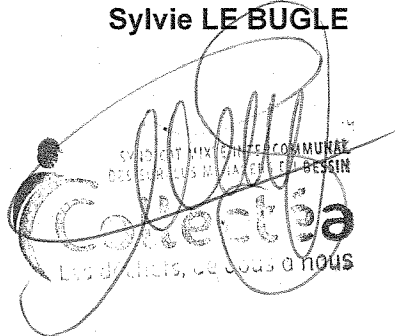
Le Secrétaire

COURCHANT Albert



La Présidente

Sylvie LE BUGLE



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DES SURPLUS MENAGERS DU BESSIN
Collectea
LES DÉCHETS, CE SOUS O NOUS